PROCES VERBAL DE LA DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU CODES 93 EN DATE DU 08 JUILLET 2024

Les membres adhérents de l'association CODES93, Comité Départemental d'Education pour la Santé en Seine-Saint-Denis, régie par la loi du 1er juillet 1901, se sont réunis en distanciel le 08 juillet 2024 à 18h00.

L'ordre du jour est le suivant :

Présents :

Prénom, Nom	Fonction au Bureau
Johann CAILHOL	Présidente
Blanche JULLIEN	Vice-présidente
Assata DOUMBIA	Vice-présidente
Jean-Luc DUMAS	Secrétaire Général Adjoint
Ilhame KADI	

Pouvoirs :

Anne-Valérie CONSTANT	Trésorière

Sophie VILLATES	Secrétaire Générale

Absents :

Cyril CROZET	Trésorier-adjoint

Invité :
Laurent BAUER (directeur),

L'Assemblée Générale du CODES 93 est ouverte par sa Présidente, madame Johann CAILHOL à 18h00

Proposition d'ordre du jour de l'Assemblée Générale

- validation du compte rendu de la dernière Assemblée Générale
- approbation du rapport financier et approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2023
- approbation du bilan d'activités 2023
- vote du budget prévisionnel 2024
- élection au Conseil d'Administration et au bureau du CODES 93
- commissariat aux Comptes :
    - fin du mandat confié à la société MESSALES et ASSOCIES
    - proposition de mandat à la société SOPAREX

PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée approuve l'ordre du jour de l'Assemblée Générale

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée, après avoir entendu lecture du compte rendu de la dernière Assemblée Générale, l'approuve.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION :

L'assemblée, après avoir entendu lecture du rapport de gestion, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et affecte l'excédent d'un montant de 35 660,67 € en report à nouveau.
En conséquence, l'assemblée donne quitus à la gérance pour sa gestion au cours dudit exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION :

L'assemblée, après avoir entendu lecture du rapport d'activités 2023, approuve le rapport d'activités 2023.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION :

L'assemblée, après avoir entendu lecture du budget prévisionnel 2024, approuve le budget prévisionnel 2024 du CODES 93.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION :

Madame la Présidente soumet auprès de l'Assemblée Générale un appel à candidature pour un poste d'administrateur du CODES 93, en tant que Vice-Président.

Madame Ilhame KADI se présente au poste d'administratrice du CODES 93, en tant que Vice-Présidente.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale constate que le mandat de commissaire aux comptes, d'une durée de 6 ans, qui a été confié par vote de l'Assemblée Générale du CODES 93 le 04 mai 2018 à la société **MESSALES et ASSOCIES**, est arrivé à expiration à l'issu de la certification des comptes 2023 du

CODES 93.
L'Assemblée Générale décide de ne pas renouveler le mandat confié à la société **MESSALES et ASSOCIES**.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

HUITIEME RESOLUTION :

L'assemblée décide de nommer en qualité de commissaires aux comptes :

Titulaire : la société **SOPAREX** représentée par Monsieur Philippe GARNIER, Commissaire aux Comptes, dont le siège social se situe 22 rue Charcot – 75013 PARIS

Suppléant : la société **ECMA AUDIT-EXPERTISE** représentée par Monsieur Patrick GIRAUD-LIANSOT, Commissaire aux Comptes, dont le siège social se situe – 35 rue de Bellefond – 75009 PARIS

Les Commissaires aux comptes désignés ont chacun d'ores et déjà accepté leur nomination et déclaré que rien ne s'y opposait de leur chef.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente du CODES 93 lève l'Assemblée Générale du CODES 93 à 19h30.

Johann CAILHOL
Présidente du CODES 93